

Le Général Issa Coulibaly

Une vision ambitieuse pour une Fonction Publique dynamique, efficace et performante

FORMATION CAP 2020

Le Management pour gérer autrement l'Administration Publique

CONCOURS ADMINISTRATIFS

Des innovations pour le bonheur des usagers

DOSSIER

La Trêve Sociale en 100 mots





HEC
PARIS
Apprendre à oser®

MFP
MINISTRE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

PROGRAMME TRIENNAL 2017 - 2019 DE FORMATION EN MANAGEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES



"EN MARCHÉ POUR UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE PERFORMANTE"

www.fonctionpublique.gouv.ci

SOMMAIRE



L'EDITO

Julien Bolati

Directeur de la Communication et des Relations Publiques du Ministère de la Fonction Publique

Après 12 mois d'interruption, votre magazine préféré est de retour. Vous l'avez certainement deviné, le magazine "le Fonctionnaire" est un outil de communication qui rapproche le Ministère de la Fonction Publique des usagers et de l'opinion publique nationale. Il contribue à faire connaître et à mieux faire comprendre le fonctionnement de cette grande Administration transversale qu'on pourrait, affectueusement, appeler « la mère de tous les Ministères. »

"Le Fonctionnaire" est désormais là, relooké dans ses nouveaux habits, avec une équipe rédactionnelle reformatée, une nouvelle charte graphique et des informations variées qui vous permettent d'apprécier les nouveaux challenges du Ministère de la Fonction Publique désormais dirigé par un Général. Le Général Issa COULIBALY, de la Douane au Ministère de la Fonction Publique, après un bref passage au Ministère des Eaux et Forêts. Il affiche partout le même allant, communiquant une vision exaltée du travail bien fait.

Il a une ambition constante : la recherche de la qualité, de l'efficacité, de la célérité et du résultat palpable. Il veille au respect de la ponctualité, de l'assiduité et exhorte le personnel à la conscience professionnelle afin de sortir des pesanteurs de la bureaucratie.

Selon la vision du Ministre, chaque agent de la Fonction Publique doit œuvrer à la satisfaction des besoins des usagers.

Valoriser la gouvernance publique par la modernisation de l'Administration et bâtir une Administration Publique performante pour répondre aux objectifs du Gouvernement. A savoir, de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Cette ambition Gouvernementale se matérialise par la mise en œuvre du Programme Triennal 2017 – 2020 de Formation en Management des Administrations Publiques Ivoiriennes.

Ce renforcement des capacités permettra aux cadres de l'Administration Publique de répondre aux défis du développement durable de la Côte d'Ivoire, impulsé par SEM Alassane OUATTARA, Président de la République. Ce développement ne pouvant se réaliser que dans un contexte social apaisé entre l'Etat et ses Fonctionnaires, à travers les organisations syndicales qui ont conclu une trêve sociale de cinq (05) ans, depuis le 17 aout 2017.

Ce numéro de votre magazine préféré vous replonge dans les coulisses des négociations qui ont conduit à la signature du protocole d'accord portant revendications syndicales et du protocole d'accord portant trêve sociale pour comprendre ce pacte social inédit et historique. Bonne lecture!

4: ACTU

- VISION DU MINISTRE ISSA COULIBALY
- PASSATION DE CHARGES
- CONCOURS ADMINISTRATIFS 2017: DES INNOVATIONS POUR LE BONHEUR DES USAGERS



- FORMATION CAP 2020: LE MANAGEMENT POUR GERER AUTREMENT L'ADMINISTRATION



- LES AUDIENCES DU MINISTRE

12 : FOCUS

L'INSPECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE A LA LOUPE

14 : TRANCHE DE VIE

Pr. TRAORE FLAVIEN: INSPECTEUR GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

17 : DOSSIER

LA TREVE SOCIALE EN 100 MOTS



26 : INFOS UTILES

27 : TRUCS ET ASTUCES

28 : DETENTE

- BANDE DESSINEE
- MOTS CROISES ET SOURIRE DU JOUR



Le Général Issa Coulibaly
Ministre de la Fonction Publique

UNE VISION AMBITIEUSE POUR UNE FONCTION PUBLIQUE DYNAMIQUE, EFFICACE ET PERFORMANTE

Mon ambition, au quotidien, à la tête du Ministère de la Fonction Publique est de traduire en actes la vision de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, à savoir bâtir une Administration Publique Moderne qui intègre la performance et la culture du résultat. A cet effet, j'invite les fonctionnaires à être disponibles au service des usagers qui doivent désormais être traités comme des clients.

Je veux une Fonction Publique qui traite les dossiers avec célérité parce que ce sont parfois des vies humaines qui en dépendent.

Je veux une Fonction Publique moderne, débarrassée des lourdeurs de la bureaucratie et de tous les oripeaux qui ternissent l'image de notre Administration.

A quelques niveaux où il se trouve, le fonctionnaire doit donner le meilleur de lui-même. En effet, même l'agent qui se trouve au plus bas de l'échelle a son importance dans la chaîne de rendement. J'invite les fonctionnaires à plus de rigueur et à une meilleure conscience professionnelle.

Des réformes nécessaires seront engagées pour amplifier le processus de modernisation de l'Administration en vue d'accroître sa performance grâce aux nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Ce qui permettra de limiter les risques d'erreurs et éviter les fraudes.

J'entends mettre un accent particulier sur la crédibilité des concours administratifs. C'est pourquoi, j'invite chaque candidat à un concours administratif à privilégier le travail par une préparation consciencieuse seule gage de sa réussite.

Pour ma part, je m'engage à mettre fin aux prétendus réseaux pendant les concours administratifs. Les tuyaux c'est fini !

Je vous exhorte à travailler davantage pour l'avènement d'un fonctionnaire nouveau pour le développement durable de la Côte d'Ivoire prôné par SEM Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire et le Premier Ministre Amadou Gon COULIBALY, Chef du Gouvernement.

PASSATION DE CHARGES

LE GENERAL ISSA COULIBALY, NOUVEAU LOCATAIRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE.



Remise des dossiers au Général Issa Coulibaly par le Ministre Pascal Abinan

Le vendredi 21 juillet 2017, la salle de conférence de l'immeuble principal a abrité la cérémonie de passation de charges entre Monsieur Pascal ABINAN, Ministre sortant et le Général Issa COULIBALY, Ministre entrant de la Fonction Publique. La cérémonie de passation a eu lieu sous la supervision de Monsieur DAH Roger Charlemagne représentant Madame le Secrétaire Général du Gouvernement.

C'est dans une ambiance détendue et bon enfant que la passation des charges s'est déroulée. En présence du personnel qui a effectué le déplacement en grand nombre, le Ministre sortant Pascal Kouakou ABINAN a félicité son successeur pour sa nomination à la tête du Département Ministériel de la Fonction Publique. Rappelant au bon souvenir de l'assistance, la grande amitié qui le lie à son successeur, le Ministre ABINAN a dit être rassuré quant à la continuité du service, du fait des qualités de travailleur acharné de celui-ci.

Plusieurs dossiers urgents ont été présentés au Ministre entrant. Il s'agissait, entre autres, de la conduite du processus de réforme du Statut Général de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), de la Conduite du Dialogue Social, de l'Actualisation du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIG-

FAE), du Fichier Unique de Référence (FUR) et du Référentiel des Emplois et des compétences (REC) et de l'organisation de la Session 2017 des Concours Administratifs.



le secrétaire du S.G.G M. Dah Roger a présidé la cérémonie de passation

Prenant la parole, le nouveau Ministre de la Fonction Publique, le Général Issa COULIBALY, a félicité son prédécesseur pour le travail abattu. Il a souhaité pouvoir compter sur ses nouveaux collaborateurs pour la réussite de sa mission. Monsieur le Ministre a tenu à remercier Son Excellence Monsieur Alassane OUARTARA, Président de la République et le Premier Ministre, Amadou Gon COULIBALY pour la confiance placée en lui, en le nommant à la tête de ce Département ministériel. Aussi, a-t-il demandé à chacun de ses nouveaux collaborateurs de se mettre au travail afin de faire de l'Administration ivoirienne l'un des piliers du développement de notre pays.

Il faut noter que, suite au réaménagement technique de l'équipe gouvernementale, le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'administration a été scindé en deux Ministères : le Ministère de la Fonction Publique dont le Général Issa COULIBALY est le nouveau titulaire et le Ministère de la Modernisation et de l'Innovation des Services Publics qui revient à Monsieur Pascal Kouakou ABINAN.

Dominique OUANDJE

CONCOURS ADMINISTRATIFS 2017

DES INNOVATIONS POUR
LE BONHEUR DES USAGERS

Les concours administratifs 2017, démarrés le samedi 09 septembre 2017 sur toute l'étendue du territoire national, ont connu leur épilogue le vendredi 24 novembre 2017 par la proclamation des résultats. Sur un total de 70 129 inscrits pour 353 concours, on note 10. 026 admis pour 10 049 postes budgétaires. D'importantes innovations ont rythmé l'organisation et les compositions au cours de cette session.

Démarrés le samedi 09 septembre 2017 au Lycée Technique d'Abidjan-Cocody, les concours administratifs ont été officiellement lancés par Monsieur OKA Kouadio Séraphin, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Ministre de la Fonction Publique. Au terme d'une tournée dans différents centres du District d'Abidjan pour s'assurer du bon déroulement des compositions, Monsieur OKA Séraphin, a déclaré à la presse que « (...) ces concours sont placés sous le sceau de l'Excellence et du Mérite pour l'accès à l'emploi dans la Fonction Publique tel que prôné par le Gouvernement. » Selon lui, les enjeux de ces concours sont de mettre fin à la fraude avec l'existence de réseaux par un recrutement de ressources humaines de qualité. C'est pourquoi Monsieur le Directeur de Cabinet a invité les candidats à la rigueur et à la concentration car, dira-t-il « Seuls les meilleurs seront retenus ».

Les compositions se sont déroulées dans 17 villes de notre pays, permettant ainsi à bon nombre de candidats d'être plus proches des centres de composition. Cette grande innovation dans le déroulement des concours administratifs est accentuée par d'autres que le Ministère de la Fonction Publique a initié pour donner plus de crédibilité au processus de recrutement du personnel administratif.

Au titre de ces innovations, l'on peut citer les compositions assistées par ordinateurs, les compositions des personnes malvoyantes et l'installation de pools médicaux d'urgence dans les centres de composition.

En effet, créés en 2014, les compositions assistées par ordinateurs ont été étendues, pour la session 2017, à cent quatre (104) emplois. Cette mesure procède de la volonté du Ministre de la Fonction Publique de renforcer l'apport du numérique dans les concours administratifs, gage de célérité et de fiabilité dans la correction des copies et la publication des résultats. Les compositions assistées par ordinateurs s'étendront aux villes de Boua-

ké, Korhogo, Man et Abengourou en 2018. Il est prévu, à cet effet, la construction de halls multimédias dans ces villes.

En outre, des pools médicaux d'urgence ont été installés dans tous les centres de composition. Cela a permis d'anticiper la prise en charge rapide des candidats victimes de stress et de malaises. Ainsi, des personnes en état de poussé hypertensive, d'accès palustre aigu et d'autres traumatismes, à Abidjan comme à l'intérieur du pays, ont pu bénéficier de prises en charge.

Enfin, du matériel de pointe et des salles spécialisées ont été acquis pour permettre aux personnes malvoyantes de composer dans d'excellentes conditions.

Au terme de ces compositions, les résultats proclamés sur le site internet du Ministère donnent les statistiques suivantes :

- Admis hommes : 5. 817 soit 58.02%
- Admis Femme : 4.209 soit 41.98%



Le Directeur de Cabinet, Oka Séraphin prodiguant des conseils aux candidats

Total admis : 10. 026

A la suite de la proclamation des résultats, Monsieur le Ministre, par voie de communiqué, a informé les candidats et l'ensemble des usagers de la Fonction Publique ainsi que l'opinion publique nationale qu'il n'y aura pas de résultats additionnels. Les résultats disponibles sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique sont définitifs.

Dès lors, Monsieur le Ministre a invité les candidats ajournés à s'armer de courage et à se préparer pour les sessions à venir tout en indiquant que le seul tuyau qui puisse exister pour réussir est le travail et une préparation consciencieuse.

Dominique OUANDJE

FORMATION CAP 2020

LE MANAGEMENT POUR GERER AUTREMENT L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

LE PROGRAMME TRIENNAL DE FORMATION DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LANCE

Le programme triennal (2017-2020) de formation en management des Administrations Publiques ivoiriennes a été officiellement lancé, le lundi 2 octobre 2017, à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) en présence du Vice-Président de la République, SEM Daniel Kablan DUNCAN. Outre les Ministres de la Fonction Publique, le Général ISSA COULIBALY et de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public, Monsieur Pascal ABINAN KOUAKOU, cette cérémonie a également enregistré la participation de représentants d'Institutions, de Ministères Techniques, du groupe HEC-Paris et de l'Ambassade de France.

S.E.M Daniel Kablan DUNCAN, Vice-président de la République qui s'est impliqué personnellement dans la mise en œuvre de ce projet ambitieux du Gouvernement a indiqué, lors de son discours de lancement, toute l'importance que revêt ce programme de formation pour notre pays.

Selon lui, la formation en management des Administrations Publiques ivoiriennes vise à renforcer efficacement les capacités des fonctionnaires et agents de l'Etat pour une Administration Publique plus performante qui répond aux ambitions du Gouvernement qui est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Pour le Général Issa Coulibaly dont le Ministère assure l'exécution et le suivi de ce programme de formation « Le management des Administrations Publiques, en vue d'atteindre une



le Vice Président Kablan Duncan encadré par le Ministre de la Fonction Publique (à gauche) et M. Dominique Foualy Directeur Pédagogique HEC (à droite)

Piloté par le Ministère de la Fonction Publique, en partenariat avec HEC Paris, cet important programme de formation a pour objectif d'améliorer les capacités des ressources humaines de l'Etat et de renforcer la culture managériale et la performance dans l'organisation administrative.

La phase pilote de ce vaste programme de formation vise une population cible de 3500 Fonctionnaires et Agents de l'Etat.

performance optimale du service public, est l'un des principaux défis à relever pour garantir durablement un niveau de compétitivité de l'Economie de la Côte d'Ivoire.» Aussi recommande-t-il aux cadres de l'Administration Publique, concernés par ce projet, une véritable prise de conscience des enjeux de ce programme de formation afin de s'y impliquer pour sa réussite.

L'un des temps forts de la cérémonie de lancement a été la pré-



une vue des personnalités présentes à cette cérémonie de lancement.

sentation du programme de formation et de ses objectifs par Monsieur Dominique FOUALLY, Directeur Pédagogique de la prestigieuse école française, HEC.

Il a révélé que le contenu des programmes instituera un nouveau référentiel managérial orienté vers le client pour une meilleure compréhension de l'environnement des affaires et du développement du partenariat public-privé. Adapté aux différents emplois et bénéficiant du label HEC, ce programme se décline en actions de formation et en actions de sensibilisation.

Après le lancement, la phase pilote de la formation a effectivement débuté, du 26 au 31 octobre 2017, avec les hauts dirigeants de l'Administration.

Repartis en deux groupes de vingt-sept personnes, ces cadres ont participé à deux sessions de formation.

La première session composée de deux modules a porté respectivement sur la conduite des réformes et management du changement avec le Professeur Dominique DARBON et sur le pilotage stratégique et évaluation des politiques publiques avec le Professeur Michel COURCELLE.

Quant à la deuxième session, composée également de deux modules, elle a eu lieu du 04 au 07 décembre 2017 et a porté sur le développement du management et du leadership avec le Professeur Dominique FOUALLY et sur la gestion des res-

sources humaines dans la Fonction Publique avec le Professeur Michel François RAILLET.

Ces formations, sanctionnées par la délivrance d'un certificat, se déroulent à Abidjan.

Diarra Michael



Complicité entre le Vice Président et le Ministre de la Fonction Publique pour le bonheur du Fonctionnaire

LES AUDIENCES DU MINISTRE

L'USAID S'IMPREGNE DU FONCTIONNEMENT DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le mardi 24 octobre 2017, le Directeur de Cabinet du Ministère de la Fonction Publique, Monsieur OKA Kouadio Séraphin, a eu une séance de travail avec une délégation de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID). La séance de travail a eu pour cadre la salle de conférences du Ministère.

Les préoccupations de la délégation Américaine conduite par la Directrice Régionale pour l'Afrique de l'Ouest de l'USAID, Crystal WEATHERBY, portaient sur les missions, les activités et les appuis financiers dont bénéficie le Ministère.

Au cours des échanges, le Directeur de Cabinet a fait un bref exposé sur les missions et attributions du Ministère de la Fonction Publique. Il a présenté la vision du Ministre qui est de bâtir une Administration Publique moderne, à l'instar du privé qui intègre la performance et la culture du résultat.

Selon lui, d'importantes réformes ont été entreprises au plan législatif et structurel pour satisfaire cette ambition de modernisation et de valorisation de l'Administration Publique. Il a clos son intervention sur les perspectives qui hisseront toutes les procédures administratives de la Fonction Publique aux normes internationales. Aussi, sollicite-t-il l'appui de l'institution américaine pour l'aboutissement de ces projets en cours du Ministère.

En réaction, la Directrice régionale de l'USAID a rappelé que le Gouvernement Américain reste profondément attaché à

la gestion saine des finances publiques, à la transparence, ainsi qu'aux questions de la démocratie, de gouvernance et de droits de l'homme. En tant que structure d'aide au développement, cette séance de travail leur permettra de répertorier les secteurs qui pourraient bénéficier de financements de la part du Gouvernement Américain.

A la fin de la rencontre, la délégation a fait ses civilités au Ministre de la Fonction Publique, le Général Issa COULIBALY.

SERI Brigitte



le Général Issa Coulibaly avec la délégation de l'U.S.A.I.D

LES AUDIENCES DU MINISTRE

LES RESPONSABLES DE SCIENCES PO CHEZ LE GENERAL ISSA COULIBALY

Le Général Issa COULIBALY, Ministre de la Fonction Publique, a reçu en audience, le mardi 03 octobre 2017, une délégation du prestigieux Institut de Sciences Politiques de Paris, Sciences Po, conduite par Nicolas PEJOUT, Directeur de la Formation Continue.

Les échanges entre les deux personnalités ont porté sur le renforcement des capacités du capital humain de la Côte d'Ivoire en général, plus spécifiquement, des hauts cadres de l'Administration Publique.

Pour le Directeur de la Formation Continue de Sciences Po, Nicolas PEJOUT, son institut a une contribution à la fois ambitieuse et modeste à apporter au besoin de formation des hauts cadres. Selon lui, il s'agira d'instaurer un programme de formation qui sera axé sur la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques ivoiriennes pour s'assurer que l'action publique soit la plus efficace possible.

Le Général Issa COULIBALY a, pour sa part, souhaité que le document de programme et de formation soit revisité afin que les contenus de la formation collent avec la vision et les attentes du Gouvernement.

Bolati Julien



le Général Issa Coulibaly échange avec M. Nicolas Pejout de Sciences Po

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS:

LES DIRECTEURS DES RESSOURCES HUMAINES A L'ECOLE

Ce sont au total 16 Directeurs des Ressources Humaines de différents ministères qui ont effectué ce voyage d'études dont le thème portait sur les fondamentaux de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Durant deux semaines, les stagiaires ivoiriens ont été formés à l'institut SETYM International Inc de Montréal. Les modules de formation ont porté sur la démarche ainsi que les outils de mise en place et d'animation d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et la maîtrise des pratiques relatives au développement des services des Ressources Humaines.

Ce projet de professionnalisation des Ressources Humaines en Côte d'Ivoire a pour objectif d'ajuster les compétences aux exigences de la politique de recrutement, de mobilité interne et de formation. Il permettra, à terme, la création du référentiel des emplois et des compétences de l'Administration Publique. Ce document, ainsi élaboré, sera mis à la disposition de toute l'Administration Publique ivoirienne.

Ce projet a été décliné en trois phases, à savoir : La phase pilote, la phase de développement et la phase de généralisation du projet. Ce voyage d'études, effectué par les 16 Directeurs des Ressources Humaines au Canada, s'inscrit dans la phase de développement du projet.

Au total, il s'agit de promouvoir un plus grand professionna-

lisme de cette catégorie de cadres et de leur permettre ainsi



Photo de famille à la fin de l'audience

d'assurer au mieux leur fonction et d'atteindre les objectifs qui leur sont assignés.

Rappelons qu'avant leur départ pour le Canada, ces 16 Directeurs des Ressources Humaines ont bénéficié des conseils de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, le Général Issa COULIBALY. On notait, à cette rencontre, la présence du Directeur Général de la Fonction Publique, Monsieur AKA Koffi Bernard et de Madame OULOBOTE née BOBI Grâce Félicité Martine, Directrice de la Formation et du Renforcement des Capacités.

DIOMANDE Habibata

L'INSPECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE A LA LOUPE



La façade avant du bâtiment principal du Ministère de la Fonction Publique

L'Inspection Générale de la Fonction Publique, conformément au Décret n°2016-566 du 27 juillet 2016 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de la Fonction Publique est chargée de :

- Veiller au bon fonctionnement des services ;
- Effectuer sur instruction du Ministre toute opération d'inspection jugée nécessaire ;
- Procéder à tout contrôle administratif et financier des établissements et services relevant du Ministère ;
- Contrôler l'application de la législation, de la réglementation et des instructions dans les matières relevant des attributions du Ministère.

I- LES CONTROLES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

Cette mission consiste à procéder à des vérifications en vue de la régulation des services administratifs et financiers du Ministère ainsi que des Etablissements Publics Nationaux sous tutelle ; c'est-à-dire rendre conforme la gestion des actes administratifs et des ressources financières aux règles et procédures administratives prévues en la matière.

Pour l'exécution de cette mission de régulation, l'Inspection Générale procède soit par auto-saisine, soit par saisine du Cabinet, d'un responsable, d'un agent ou de toute personne extérieure au Ministère.

A- LE CONTROLE A L'INITIATIVE DE L'INSPECTION GENERALE

1. Procédure d'exécution

L'Inspection Générale saisit le responsable du service concerné d'une demande en vue d'une ou de plusieurs séances de travail dont l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- L'organisation du service
- Les missions du service
- Les moyens humains et matériels
- Les objectifs et résultats
- Les difficultés en cours d'exécution de ses missions

B- LE CONTROLE PAR SAISINE D'UN SERVICE RELEVANT DU MINISTERE, OU D'UN AGENT OU DE TOUTE PERSONNE EXTERIEURE AU MINISTERE

L'Inspection Générale peut être saisie d'un dossier émanant d'une Direction centrale par voie hiérarchique à l'effet d'instruire une affaire à la suite d'une anomalie ou d'une irrégularité constatée soit dans l'exécution de ses missions, soit dans les cas de fraude, de corruption, de promotion, de nomination, de titularisation, d'obstruction dans le traitement d'un dossier administratif.

1. Procédure d'exécution

L'Inspection Générale procède par enquêtes :

Audition du Responsable de service en premier lieu suivi des agents concernés et/ou impliqués et des témoins cités etc. examen des informations recueillies.

Elle requiert et examine tout document qu'elle juge indispensable, à la suite de quoi un rapport est établi avec des propositions de mesures appropriées : cas des sanctions immédiates (avertissement, blâme) ou saisine du Conseil de Discipline. Ces rapports sont adressés à Monsieur le Ministre pour instruction ou pour décision.

2. Actes qui en découlent

Rapport des auditions à l'attention de Monsieur le Ministre pour instruction.

Rapport rendant compte à Monsieur le Ministre assorti des propositions de sanctions (avertissements ou blâme), ou de saisine du Conseil de Discipline s'il y a lieu.

II- CONTROLLER L'APPLICATION DE LA LEGISLATION, DE LA REGLEMENTATION ET DE TOUTES LES DIRECTIVES DANS TOUTES LES MATIERES RELEVANT DES ATTRIBUTIONS DU MINISTERE

Cette mission s'exécute à plusieurs niveaux :

A – AU PLAN DE L'APPLICATION DE TEXTES DE LOI, DE REGLEMENTS OU D'INSTRUCTIONS

Il s'agit de vérifier si les services techniques du Ministère et ceux des structures sous tutelle veillent à l'application des lois, règlements et instructions en matière de Fonction Publique (Directions Centrales et ENA)

1. Procédure d'exécution

- Visite des structures ;
- Entretien avec les responsables concernés ;
- Recueil des rapports de contrôles et d'inspection des contrôleurs

2. Actes qui en découlent

Rapport à Monsieur le Ministre avec des suggestions s'il y a lieu pour instruction et décision.

B – AU PLAN NORMATIF

Sur saisine du Cabinet, l'Inspection Générale peut être amenée à se pencher sur des projets de textes intéressant l'Administration Centrale du Ministère ou les structures sous tutelle et toutes les réformes qui doivent être opérées au sein du Ministère.

1. Procédure d'exécution

Formation de commissions ;

Examen des textes par les commissions ; rapport des commissions.

2. Actes qui en découlent

Un rapport de synthèse des travaux des commissions avec des propositions de solutions ou d'amendements ou de recommandations.

III- PERSONNEL DE L'EXECUTION DES MISSIONS DE L'INSPECTION GENERALE

Quatre (04) inspecteurs sont chargés de procéder à la mise en œuvre des missions de l'Inspection Générale dans les structures relevant du Ministère en termes de Fonction Publique, d'exécution des Budgets et des Ressources Additionnelles.



l'Inspecteur général et ses collaborateurs en séance de travail

CONCLUSION

L'objectif visé dans cette rubrique est de présenter les missions qui sont dévolues à l'Inspection Générale aux fins de conduire les services de l'administration vers une gestion axée sur les résultats. Par ailleurs, la saisine de l'Inspection Générale a pour but d'identifier les dysfonctionnements des services, de les porter à la connaissance de Monsieur le Ministre en vue de prendre les mesures idoines allant dans le sens de l'amélioration de la qualité des services du Ministère de la Fonction Publique.

Mme KOUHIE Danièle

PROFESSEUR TRAORE FLAVIEN, INSPECTEUR GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

« L'AMOUR ET LE DÉVOUEMENT POUR LE TRAVAIL BIEN FAIT »

Parcours d'un homme de conviction

Né d'un père infirmier vétérinaire et d'une mère secrétaire administratif, Monsieur Traoré Flavien est marié et père de trois enfants. Il a passé son enfance à Bouna et à Katiola où débute son parcours scolaire. Il fréquente l'Ecole Régionale de Katiola puis l'EPP IRDO et l'EPP Hôpital de Bouaké.

Dans cette même ville, il a effectué ses études secondaires au Collège d'Orientation et au Lycée Classique I où il obtient le Baccalauréat série D en 1976. Après la maîtrise, obtenue à l'Université d'Abidjan, il poursuit ses études universitaires en France, à Poitiers et obtient le DEA puis la thèse unique, en 1987 avant de regagner la Côte d'Ivoire.

De retour au pays en 1988, Monsieur Traoré Flavien est engagé en qualité d'Assistant à l'Université de Cocody, actuelle Université Félix Houphouët-Boigny. Ainsi commence sa carrière professionnelle.

Professeur Titulaire et Directeur du Laboratoire de Physiologie Animale à l'UFR Biosciences de l'Université Félix Houphouët-Boigny, il a formé quatre enseignants du Supérieur dont deux Maîtres de conférences, un Maître-assistant et un Assistant. Il est auteur de plus de soixante publications scientifiques à comité de lecture.

Depuis 2012, il est nommé Inspecteur Général au Ministère de la Fonction Publique. C'est un passionné de voyage, de cinéma, d'architecture et de bonne cuisine.

Nous vous invitons à découvrir, dans cet entretien exclusif, ce haut cadre de l'Administration Publique ivoirienne au parcours atypique.

Bonjour Professeur et merci d'accepter de vous ouvrir à nos lecteurs !

Bonjour à vous ! C'est moi qui vous remercie pour l'opportunité que vous m'offrez de parler de ma modeste personne.

Professeur, en retraçant votre parcours universitaire, on se rend compte que vous êtes un passionné de sciences naturelles. D'où vous est venu cet amour pour cette discipline ?

Dès mon plus jeune âge, malgré mes prédispositions en histoire et en mathématiques, je préférais les sciences de la vie où j'avais d'excellentes notes en classe. Toujours brillant dans cette

matière, c'est naturellement que j'ai poursuivi mes études dans ce domaine. Après la Maîtrise, l'un de mes professeurs qui m'avait remarqué, compte tenu de la qualité de mes exposés, me proposa d'aller poursuivre mes études en Electrophysiologie à Poitiers, en France, dans le même laboratoire que lui.

Vous êtes Directeur du Laboratoire de Physiologie Animale, et Inspecteur Général au sein du Ministère, comment arrivez-vous à concilier ces deux fonctions ?

Je suis Directeur de Laboratoire mais j'ai un Assistant et deux Directeurs adjoints : l'un chargé de la Pédagogie et l'autre de la Recherche. Ce sont ces personnes qui assument l'essentiel des tâches de Directeur de Laboratoire. Je garde néanmoins un œil sur ce qui se fait.

Comme charge horaire, je n'ai que 125 heures par an. J'ai donc le temps de m'organiser pour remplir au mieux mes fonctions. Quant à l'encadrement des étudiants, ceux que j'ai déjà formés s'en occupent sous ma supervision jusqu'à l'élaboration de leur mémoire. Par la suite, je prends le relais en procédant à la lecture et à la correction du manuscrit. Ma position administrative ne me gêne en rien. J'arrive à tout concilier sans problème.

Ancien Syndicaliste, quels étaient vos motivations et quel est le lien avec le poste que vous occupez actuellement ?

Je suis un défenseur chevronné de l'intérêt général. C'est pour cette raison que j'ai été syndicaliste. Certes, le syndicalisme n'a rien à avoir, en apparence, avec l'inspection. Mais, le syndicaliste rédige des courriers, écrit des rapports et des comptes rendus de réunions. Il fait des exposés et parle en public. Le syndicaliste s'efforce de trouver des solutions aux différentes préoccupations de sa corporation. Il reçoit les militants de son syndicat et gère des conflits. C'est un meneur d'hommes.

Cela donne des aptitudes de responsable qui préparent aux fonctions administratives et même à des hautes fonctions politiques. La preuve est que certains dirigeants politiques de notre pays ont été de grands syndicalistes. On peut citer comme exemple le Président Félix Houphouët BOIGNY et le Président GBAGBO Laurent.

Quelles sont vos attributions au sein du Ministère de la Fonction Publique ?



Prof. Traoré Flavien, Inspecteur général de la Fonction Publique

Les attributions de l'Inspection Générale sont simples. Elles ont été définies par le décret n°2016-566 du 27 juillet 2016 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

L'Inspection Générale est chargée :

- de veiller au bon fonctionnement des services ;
- d'effectuer, sur instruction du Ministre, toutes opérations jugées nécessaires ;
- de procéder à tout contrôle administratif et financier des services et établissements relevant du Ministère ;
- de contrôler l'application de la législation, de la réglementation et des instructions dans les matières relevant des attributions du Ministère.

Mais dans la pratique, l'Inspection Générale réalise, chaque année, des missions d'inspection et de contrôle dans les services, établissement sous tutelle et Directions Régionales du Ministère de la Fonction Publique. Parfois, ce département réalise des inspections inopinées sur instruction du Ministre. Il se charge également de recevoir les plaintes et récriminations formulées par les usagers. L'Inspecteur Général est le Président du Comité de Dialogue Social dans la Fonction Publique (CDS-FP). Il représente le Ministre en charge de la Fonction Publique dans le Comité National du Dialogue Social (CNDS) dirigé par Monsieur Bernard N'DOUMI. Il est le Président de jury des Prix d'excellence décernés par le Ministère de la Fonction Publique.

Qui sont vos collaborateurs?

J'ai pour collaborateurs quatre (04) Inspecteurs Techniques, quatre (04) secrétaires, un agent administratif et un chauffeur. Les Inspecteurs se nomment : ANGAMAN Jean-Baptiste, COULIBALY Seydou, MAHAN Vincent et DIOMANDE née YENE Jacqueline.

Quels sont vos principales satisfactions relatives à votre fonction ?

Lorsqu'on est Inspecteur Général, il faut faire preuve d'imagination et faire le maximum avec le peu de moyens mis à votre disposition. Mon expérience d'Enseignant- Chercheur m'a beaucoup aidé. Elle a développé mon imagination et ma capacité à résoudre les difficultés. En cela, cette expérience est une satisfaction. Depuis ma nomination, de nombreuses innovations ont vu le jour. J'ai mis en place une ligne budgétaire destinée aux missions de contrôle et d'inspection. Grâce à ce budget, nous avons réalisé des missions de contrôle et d'inspection dans tous les services et Directions Régionales de la Fonction Publique. Sur le modèle du Ministère de l'Education Nationale, j'ai proposé au Ministre CISSE Ibrahim la création d'un Comité de Dialogue Social après avoir assuré le Secrétariat Général du Forum Social de 2013. Le projet de médiathèque est une de mes idées. Enfin, les Statuts et Règlement Intérieur actuels de la MAFOP ont été élaborés sous ma direction.

Qu'est-ce qui vous motive dans ce métier et quels sont les contraintes liées à votre fonction ?

Ma motivation vient du fait que nous participons à l'écriture de l'histoire du Ministère de la Fonction Publique. Ce ministère étant un pilier important du développement participe à l'essor du pays. Pour les contraintes, il faut dire que l'Inspecteur Général doit être un modèle, un exemple dans sa tenue vestimentaire, dans la ponctualité, dans son travail quotidien, dans ses rapports avec les autres, bref, un exemple de conscience professionnelle. Ces qualités sont nécessaires pour contrôler et inspecter efficacement les services et parfois ramener à l'ordre certains agents. Pour être inspecteur, il faut soi-même être un exemple. Car l'Inspecteur Général ne peut pas dire « faites ce que je dis et ne faites pas ce que je fais ». C'est cela la contrainte majeure et je pense que tous mes Inspecteurs en sont conscients.

Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Éducation Nationale et Commandeur de l'Ordre du Mérite de la Fonction publique, qu'est ce qui, selon vous, a motivé ces distinctions ?

Humblement, je pense avoir obtenu ces distinctions pour mon ardeur au travail, pour mon amour pour le travail bien fait. Ce sont des éléments qui me caractérisent. C'est donc, sûrement, ces éléments qui ont milité en ma faveur.

Vous êtes marié et père de trois enfants. Arrivez-vous à accorder du temps à votre famille, compte tenu de vos obligations professionnelles ?

Il faut dire que le travail me prend beaucoup de temps et vu que je ne suis pas le seul à avoir fait ces enfants, j'ai donc l'appui de mon épouse. Quand je ne suis pas là, elle a la lourde responsabilité de s'occuper de la famille et elle le fait bien. C'est un peu une déformation professionnelle. Après avoir fait tant d'études et fait beaucoup de sacrifices pour les réussir, finalement le travail est devenu une seconde nature. Cependant, ces dernières années, je fais l'effort d'être avec ma famille, de leur apporter mon soutien, mon amour, car rien ne sert de gagner sa vie si votre famille n'en bénéficie pas. Une famille doit être harmonieuse.

Quels sont les projets de l'Inspection Générale ?

A partir de 2018, l'Inspection Générale, si elle dispose de moyens conséquents, va inspecter les concours du Ministère de la Fonction Publique et les concours d'entrée à l'ENA afin d'accroître leurs crédibilités. Elle va également établir la cartographie des risques des différents services et établissements sous tutelle du Ministère de la Fonction Publique et entreprendre l'audit basé sur les risques de ces structures. Enfin, des sondages d'opinion seront réalisés afin de mesurer le taux de satis-



faction des usagers.

Quels conseils pourriez-vous donner à ces jeunes syndicalistes et à vos collaborateurs qui vous prennent pour modèle ?

Aux syndicalistes, je conseille de revendiquer dans le strict respect des lois et des institutions ainsi que les personnes qui les encadrent. Car, quand je faisais du syndicalisme, je faisais l'effort de respecter les lois et les autorités. En matière de syndicalisme, lorsqu'on revendique c'est pour arriver à la table de négociation afin d'obtenir des résultats pour ses mandants. On revendique pour se faire entendre et rien d'autre. Et, après avoir obtenu gain de cause, il faut savoir dire merci. Je voudrais demander également aux Secrétaires Généraux des syndicats de respecter les textes qui régissent ces structures. Ils doivent savoir partir à la fin de leur mandat.

A mes collaborateurs, je conseille d'aimer le travail bien fait et d'être des modèles pour tous. Ce sont des qualités nécessaires pour être Inspecteur.

Nous devons travailler, toujours travailler, bien travailler pour aller au développement et à « l'émergence de notre pays à l'horizon 2020 » comme le Président Alassane Ouattara l'a demandé.

Entretien réalisé par Dominique OUANDJE

LA TREVE SOCIALE EN 100 MOTS

L'auditorium de la Primature a servi de cadre, le jeudi 17 Août 2017, à la signature de deux protocoles d'accord entre le Gouvernement et les centrales syndicales des fonctionnaires. L'un portait sur les revendications syndicales et l'autre sur la trêve sociale. Après huit mois d'intenses négociations, cette double cérémonie de signatures a eu lieu, sous la supervision du Premier Ministre, entre le Général Issa Coulibaly, Ministre de la Fonction Publique représentant le Gouvernement et sept responsables syndicaux.

Retour sur un acte historique qui va rythmer la vie sociale en Côte d'Ivoire durant les cinq prochaines années.



Début des négociations entre le Gouvernement et les Syndicats

HISTORIQUE ET CONTOURS DE LA TREVE SOCIALE

L'une des préoccupations majeures du Président de la République et de son Gouvernement est l'amélioration des conditions de vie et de travail de ses concitoyens en général et des Fonctionnaires et Agents de l'Etat en particulier. Plusieurs mesures de revalorisation salariales ont été adoptées en conseil de Ministres pour un montant global de 616 milliards francs CFA pour assurer, entre autres :

- Le paiement effectif de la totalité (100%) des revalorisations salariales actées ; soit un effort de paiement de plus de

81 milliards francs CFA supplémentaires par an ;

- Le débloqué des avancements indiciaires au profit de l'ensemble des fonctionnaires en 2014 et 2015 ; soit un effort exceptionnel annuel de 126,5 milliards francs CFA environ ;

- La revalorisation de 400 points d'indice accordée aux cadres supérieurs de la santé et de 150 points d'indice au personnel technique de la santé, pour un montant annuel de 15 milliards de francs CFA ;



le Général Issa Coulibaly et Yves Abonga s'engagent pour une trêve sociale.

- La revalorisation de 150 ou 100 points d'indice au profit des fonctionnaires de certains emplois techniques et scientifiques, pour un montant annuel de 3,4 milliards francs CFA ;
- La reprise des avancements automatiques de chaque fonctionnaire, tous les deux (02) ans, pour un coût annuel moyen de 12,4 milliards de francs
- La promotion, depuis 2014, des fonctionnaires des grades A4, A5 et A6 aux grades supérieurs, pour un coût annuel moyen de 6,9 milliards de francs CFA.

En dépit, de tous les efforts consentis par le Gouvernement, en novembre 2016, janvier 2017 et avril 2017, la Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles du Secteur Public de Côte d'Ivoire, l'Intersyndicale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire (IFCI) et la Confédération des Syndicats des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire (COSYFOP) ont déclenché plusieurs mouvements de grève dans le secteur public autour d'une plateforme revendicative comprenant six (06) principaux points qui sont :

- Le retrait de l'ordonnance n°2012-303 du 4 avril 2012, portant organisation des régimes de pensions gérés par la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (Ips-CGRAE) ;
- Le paiement du stock des arriérés induits par le paiement échelonné des engagements actés depuis 2009, estimé à 249,6 milliards de FCFA ;
- La revalorisation indiciaire de 150 points pour les emplois ne bénéficiant pas d'une grille particulière estimée à 21 milliards de FCFA ;
- L'intégration des agents journaliers du secteur public à

la Fonction Publique ;

- Le respect de la liberté syndicale, notamment la levée de la mesure de suspension des précomptes des cotisations syndicales à la solde et l'arrêt des tracasseries à l'encontre des responsables syndicaux (demande de prélèvement à la source des cotisations des syndiqués pour le compte des syndicats et l'annulation des mesures de mutation des responsables syndicaux) ;
- La suppression de la contribution nationale (CN) et de l'impôt sur les salaires (ITS).

Les discussions qui ont été menées par des membres du Gouvernement, avec à leur tête Monsieur le Premier Ministre, ont abouti à la satisfaction de cinq (5) revendications, à savoir :

- Le retrait de certaines dispositions de l'ordonnance n°2012-303 du 04 avril 2012 portant organisation des régimes de pensions gérés par l'IPS-CGRAE ;
- La revalorisation indiciaire pour les emplois ne bénéficiant pas d'une grille particulière, de 150 points pour les catégories A et B et de 100 points d'indices pour les catégories C et D ;
- L'intégration, à la Fonction Publique, des agents journaliers du secteur public par voie de concours exceptionnels ;
- Le rétablissement du prélèvement à la source des cotisations des syndiqués pour le compte des syndicats et l'arrêt des mutations pour activité syndicale ;
- L'abandon de la revendication relative à la suppression de deux impôts sur les salaires : Contribution nationale (CN) et Impôt sur salaire (ITS) sur la période de la trêve de cinq (5) ans.

En contrepartie de l'accession par l'Etat aux cinq (5) revendications énumérées ci-dessus, les syndicats ont suspendu leur mot d'ordre de grève et marqué leur adhésion à la proposition du Gouvernement de négocier, avec eux, une trêve sociale. A cet effet, un comité a été mis en place par arrêté du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, afin de négocier les conditions de la trêve sociale.

Dans son allocution du 1er mai 2017, à l'occasion de la fête du travail, le Président de la République, tout en encourageant les syndicats à aller à la trêve sociale, a instruit le Premier ministre, Chef du Gouvernement, de poursuivre les discussions avec les syndicats notamment sur la principale revendication relative à la question du stock des arriérés et de lui fournir les conclusions au plus tard fin juillet 2017.

Pour la mise en œuvre de cette instruction, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a reçu, le 04 mai 2017, les syndicats du secteur Public, regroupés au sein de la Plateforme Nationale, de l'Intersyndicale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire (IFCI) et de la Confédération des Syndicats des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire (COSYFOP), en présence de plusieurs membres du Gouvernement.

A l'issue des échanges, le Premier Ministre a instruit toutes les parties aux fins de produire les pièces justificatives et les argumentaires relatifs à la question du stock des arriérés réclamés par les syndicats.

Les différentes rencontres des 13, 23 mai 2017 et 27 juin 2017, ont permis d'établir que le paiement échelonné des engagements, actés depuis 2009, a induit des arriérés dus aux fonctionnaires dont le montant est estimé à 249,6 milliards CFA. C'est pourquoi, dans un souci de préservation de la paix sociale, le Gouvernement a accepté d'accéder à la réclamation des syndicats.

Par ailleurs, le Gouvernement a expliqué que les contraintes budgétaires actuelles, les efforts importants déjà consentis et les nouveaux défis à relever rendent difficile un paiement à courte échéance des sommes réclamées au titre du stock des arriérés.

Il s'agit des problèmes socio économiques nés des conséquences de la crise postélectorale et qui entraînent des surcoûts à gérer par l'Etat.

A cela s'ajoute la chute des prix des matières premières, notamment le cacao, qui a entraîné des pertes importantes pour le budget de l'Etat. On peut citer également les exigences de maîtrise de la masse salariale qui a connu une évolution importante à ce jour, du fait de l'application des décrets antérieurs. En outre, il convient de rappeler les efforts consentis par le Gouvernement, depuis 2011, en faveur des fonctionnaires pour un montant global de 616 milliards francs CFA.

En dépit de tous ces sacrifices et après négociation dans le cadre du dialogue social permanent, le Gouvernement a décidé de faire un nouvel effort exceptionnel pour le paiement du stock des arriérés selon l'échéancier suivant :

- 70% du montant du stock seront payés à partir de 2018 sur cinq (05) ans, soit un montant total de 174,7 milliards de francs CFA, pour une incidence budgétaire annuelle de 34,9 milliards de francs CFA sur la période 2018-2022,
- les 30% restants du stock seront payés sur trois (3) ans à partir de 2023, soit 74,9 milliards de francs CFA sur la période 2023- 2025 (24,96 milliards de francs CFA par an).

Cette avancée significative, affichée par le Gouvernement, a été couronnée par la signature du protocole d'accord portant trêve sociale avec les principales organisations syndicales de fonctionnaires.



Echange de parapheurs entre le Général Issa Coulibaly et Kangouté Maïmouna

OBJECTIFS DE LA TREVE SOCIALE

Apaiser le front social afin de créer un climat favorable à l'activité économique tel est l'objectif de la trêve sociale. Si l'ensemble des signataires est d'accord, celle-ci ne signifie pas la fin des activités syndicales ! ». C'est ce que fait remarquer Monsieur Gnagna Zady Théodore, Président de la Plateforme Nationale des Organisations professionnelles du secteur public et Madame KANGOUTE Maïmouna, porte-parole de la Coordination des Syndicats de la Fonction Publique (COSYFOP).

En effet, pour ces organisations, la trêve sociale signifie qu'il faut désormais privilégier la NEGOCIATION entre les partenaires sociaux. A cet effet, le Gouvernement a invité chaque Ministère à créer en son sein un Comité du Dialogue Social à l'image du Ministère de la Fonction Publique et du Ministère de l'Education Nationale.

Pour Jean Yves ABONGA, le protocole conclu entre l'Etat et les organisations syndicales nationales marque l'épilogue d'un long processus de négociation. Il a salué la main tendue et l'ouverture au dialogue des dirigeants nationaux qui, in fine, ont prêté une oreille attentive aux revendications des fonctionnaires de Côte d'Ivoire. « (...) De mémoire de syndicaliste en Côte d'Ivoire, c'est la première fois qu'on arrive à un tel aboutissement », s'est réjoui le premier responsable de l'Intersyndical. Il a, à cet effet, exprimé sa gratitude au Chef de l'Etat qui a fait du dialogue son principal instrument de résolution des crises sociales

Pour le Premier Ministre, « Désormais rassurée et engagée ensemble dans une dynamique nouvelle de dialogue et de recherche permanente du compromis, chacune des parties doit jouer pleinement sa partition et de bonne foi pour que plus jamais, en tout cas durant les cinq années de trêve, ne soit offert à nos populations, le spectacle désolant et affligeant que nous avons constaté durant les mois de grève passés dans les administrations publiques ». Il a exhorté les syndicalistes à sortir définitivement de la logique du conflit, encore trop présente dans le pays. « Il nous faut fonder, sur la base de cette trêve sociale, librement consentie, une culture de la négociation, du compromis et de la responsabilité », a ajouté le Chef du Gouvernement ivoirien qui a souhaité que cet accord portant trêve sociale soit mis en œuvre solidairement par toutes les parties et dans l'intérêt de tous. Car le non-respect d'une de ses clauses, par quelques moyens détournés, pourrait impliquer sa rupture tacite. Il a également indiqué que pour sa part, le Gouvernement, sous la haute autorité du Président de la République, Alassane Ouattara, ne ménagera aucun effort pour tenir ses en-

gagements. Aussi, a-t-il encouragé les responsables des syndicats de la Fonction publique et ceux des Centrales syndicales à tenir leurs engagements, avant d'exhorter également l'ensemble des fonctionnaires à s'inscrire dans une dynamique de modernisation et d'efficacité du service public.

PERSPECTIVES POUR LA COTE D'IVOIRE

Le Premier Ministre, profitant de la signature de ce protocole d'accord, a demandé aux partenaires sociaux ainsi qu'à l'ensemble des Ivoiriens de s'inscrire résolument dans cette même dynamique de paix et de dialogue en vue de consolider la stabilité politique dans le pays, gage d'un développement économique et social durable. En clair, la trêve sociale augure d'une ère nouvelle en Côte d'Ivoire, au plan politique, économique et social

Dominique OUANDJE



Photo de famille après la signature des actes

PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT TREVE SOCIALE

PRÉAMBULE

Au regard des sacrifices financiers consentis par le Gouvernement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des fonctionnaires, d'une part, et afin de renforcer la paix sociale et la stabilité économique, d'autre part, les parties s'engagent à travers le présent protocole, à conclure une trêve sociale.

ELLES CONVIENNENT ET ARRETTENT CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

L'Etat et les syndicats, ont décidé de conclure le présent protocole global de trêve sociale pour confirmer et préciser les points d'accords portant sur les revendications syndicales des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (1) ; consolider les acquis et s'assurer de la mise en œuvre desdits accords (2) ; mettre en place un comité de suivi (3) et favoriser la stabilité économique et sociale de la Côte d'Ivoire par un climat d'apaisement et respecter une trêve sociale sur la période du protocole (4) tout en continuant d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (5).

Article 2 : Obligations de l'Etat

L'Etat s'engage à contribuer à l'amélioration continue des conditions de vie et de travail des fonctionnaires en recherchant avec l'ensemble des partenaires sociaux, une solution à chacun des problèmes auxquels ils sont confrontés. À ce titre et conformément aux discussions avec les syndicats de fonctionnaires, l'Etat s'engage à tout mettre en œuvre pour la réalisation effective des points d'accords suivants :

- La révision de la réforme de 2012 des régimes de pensions gérés par la Caisse Générale de retraite des agents de l'état (IPSCGRAE), pour réinstaurer:
 - Le paiement du capital décès, soit 12 mois de salaire;
 - Le paiement des allocations familiales;
 - La prise en compte de la majoration pour famille nombreuse, à concurrence d'un nombre maximum de 6 enfants, âgés de 16 à 21 ans;
 - La jouissance immédiate de la pension de réversion sans condition;
 - Le calcul de la pension sur la base du dernier indice.
 - La revalorisation indiciaire de 150 ou 100 points selon la catégorie pour les emplois ne bénéficiant pas d'une grille particulière estimée à 17,5 milliards de FCFA ; l'intégration, à la Fon-

tion publique, par voie de concours exceptionnel, des agents journaliers du secteur public telle que déjà décidée par le Gouvernement et mise en œuvre en 2016 par l'intégration de



Le Général Issa Coulibaly et Zadi Gnagna pour un climat apaisé.

1000 agents journaliers. L'effectif résiduel de 1800 sera intégré en 2017 et 2018 ;

- Le respect des libertés syndicales et l'autorisation des pré-comptes à la source au profit des syndicats ; le paiement du stock des arriérés des fonctionnaires, estimé à 249,6 milliards FCFA à partir de 2018 pour 70% du montant entre 2018 et 2022 puis entre 2023 et 2025 pour les 30% restants.

Article 3 : Obligations des syndicats

Les syndicats, appréciant les efforts consentis par le Gouvernement, concluent par les présentes, une trêve sociale avec l'Etat pour favoriser un climat social apaisé propice au bon fonctionnement de l'Etat, seul gage d'une amélioration continue des conditions de vie et de travail des Fonctionnaires et Agents de l'Etat :

À ce titre, les syndicats s'engagent à :

- Respecter pleinement et entièrement la trêve sociale convenue pour renforcer la stabilité économique et sociale du pays sur la période du présent protocole.
- Privilégier la voie du dialogue pour trouver les solutions idoines à leurs revendications dans le cadre du Conseil national du dialogue Social et du Comité du dialogue Social mis en place au Ministère en charge de la Fonction Publique que La plateforme nationale, l'IFCI et la COSYFOP intégreront ainsi que de respecter les dispositions réglementaires en vigueur ;
- Améliorer la performance de l'administration publique et donner une image digne de la Fonction Publique Ivoirienne ;

Les syndicats s'engagent, à cet égard, à ne pas rompre la trêve sociale par des grèves et s'obligent à coopérer pleinement, de bonne foi avec le Gouvernement pour la bonne exécution du présent protocole.

Article 4 : Levée des sanctions

L'Etat s'engage à lever toutes les dispositions et sanctions prises, à ce jour, dans le cadre des grèves depuis janvier 2017, avec effet immédiat dès la signature du présent protocole d'accord.

Article 5 : Revendications et/ou doléances nouvelles

Pour toutes revendications ou/et doléances nouvelles qu'une partie pourrait soulever pendant la période de la trêve sociale, les parties s'obligent à se consulter et à rechercher un règlement par la voie du dialogue, suivant la notification par la partie diligente à l'autre partie, de l'objet du différend né ou susceptible de naître. Les décisions prises en accord auront force exécutoire pour les parties qui s'obligent à les appliquer.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention de trêve sociale est conclue pour une durée de cinq (05) ans à compter de sa date d'effet et est renouvelable par accord des parties et/ou dans le cadre d'un nouvel accord.

Elle prend effet dès sa signature par chaque partie qui s'y engage.

Article 7 : Exécution de la convention

Le présent accord confirme l'adhésion totale de toutes les parties en présence et signataires, en ce qui concerne son contenu, et annule toutes autres conventions antérieurement conclues pour le même objet.

Les parties s'engagent à exécuter de bonne foi la présente convention et à lui conférer un caractère obligatoire.

Fait à Abidjan, le 17 août 2017

POUR L'UGTCI

Monsieur Joseph Léon EBAGNERIN, Secrétaire Général de l'Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire

POUR CISL DIGNITÉ

Monsieur Élie Boga Dago président de la Centrale Syndicale Dignité

POUR LA FESACI

Monsieur Dohia Mamadou TRAORE, Secrétaire Général de la Fédération des Syndicats Autonomes de Côte d'Ivoire

POUR HUMANISME

Monsieur Mamadou SORO, Secrétaire Général de la Centrale Syndicale Humanisme

POUR L'UNATR-CI

Monsieur Yves KODIBO, Secrétaire Général de l'Union Nationale des Travailleurs de Côte d'Ivoire

POUR LA PLATEFORME

Monsieur Théodore Gnagna ZADI, Président de la Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles du Secteur Public de Côte d'Ivoire

POUR L'IFCI

Monsieur Jean-Yves Koutouan ABONGA, Porte-parole principal de l'Intersyndicale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire

POUR LA COSYFOP

Madame Maïmouna KANGOUTE épouse FOFANA, Coordinatrice porte-parole Générale de la Coordination des Syndicats de la Fonction Publique de Côte d'Ivoire

POUR L'ETAT DE COTE D'IVOIRE

Général Issa COULIBALY, Ministre de la Fonction Publique



SEM Amadou Gon Coulibaly encadré par les signataires des protocoles d'accords

*Recherche effectuée
par Julien BOLATI*

LE PROTOCOLE PORTANT REVENDICATIONS SYNDICALES

L'État de Côte d'Ivoire, représenté par le Général Issa Coulibaly, Ministre de la Fonction Publique

Ci-après individuellement dénommée « l'Etat »
De première part, et

La Centrale Syndicale Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire, représentée par son Secrétaire Général, Monsieur Joseph Léon EBAGNERIN,

Ci-après individuellement dénommée « l'UGTCI »
De seconde part,

La Fédération des Syndicats Autonomes de Côte d'Ivoire, représentée par son Secrétaire Général, Monsieur Dohia Mamadou TRAORE

Ci-après individuellement dénommée « FESACI »
De troisième part,

La Centrale Syndicale Dignité, représentée par son Président, Monsieur Elie Boga DAGO

Ci-après individuellement dénommée « CISL DIGNITE »
De quatrième part,

La Centrale Syndicale Union Nationale des Travailleurs de Côte d'Ivoire, représentée par son Secrétaire Général, Monsieur Yves KODIBO

Ci-après individuellement dénommée « l'UNATR-CI »
De cinquième part,

La Centrale Syndicale Humanisme, représentée par son Secrétaire Général, Monsieur Mamadou SORO

Ci-après individuellement dénommée « HUMANISME »
De sixième part,

La Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles du Secteur Public de Côte d'Ivoire, représentée par son président, Monsieur Théodore Gnagna ZADI

Ci-après individuellement dénommée « LA PLATEFORME NATIONALE »
De septième part,

L'intersyndicale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire, représentée par son porte-parole principal, Monsieur Jean-Yves Kou touan ABONGA

Ci-après individuellement dénommée « l'IFCI »
De huitième part,

La Coordination des Syndicats de la Fonction Publique, représentée par sa Coordinatrice Porte-parole générale, Madame KANGOUTE Maïmouna épouse FOFANA

Ci-après individuellement dénommée « la COSYFOP »,
De neuvième part,

L'Etat, la Plateforme Nationale, l'IFCI, la COSYFOP et les Centrales Syndicales étant ci-après dénommées, ensemble les « Parties », et séparément, « chaque partie ».



CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

En novembre 2016, janvier 2017 et avril 2017, La Plateforme, l'IFCI, et la COSYFOP ont déclenché plusieurs mouvements de grève dans le secteur public autour d'une plateforme revendicative comprenant six (06) principaux points :

Le retrait de l'ordonnance n°2012-303 du 4 avril 2012, portant organisation des régimes de pensions gérés par la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'état (IPS-CGRAE) ;
Le paiement du stock des arriérés induits par le paiement échelonné des engagements actés depuis 2009, estimé à 249,6 milliards de FCFA ;

La revalorisation indiciaire de 150 points pour les emplois ne bénéficiant pas d'une grille particulière estimée à 21 milliards de FCFA ;

L'intégration des agents journaliers du secteur public à la Fonction Publique ;

le respect de la liberté syndicale notamment la levée de la mesure de suspension des précomptes des cotisations syndicales à la solde et l'arrêt des tracasseries à l'encontre des responsables syndicaux (demande de prélèvement à la source des cotisations des syndiqués pour le compte des syndicats et d'annulation des mesures de mutation des responsables syndicaux) ;
La suppression de la contribution nationale (CN) et de l'impôt sur les salaires (ITS). Les discussions qui ont été menées par le

Premier Ministre ont abouti à la satisfaction de cinq (5) importantes revendications, à savoir :

Retrait par l'Etat de certaines dispositions de l'ordonnance n°2012-303 du 04 avril 2012 portant organisation des régimes de pensions gérés par l'IPS-CGRAE ;

Revalorisations indiciaires par l'Etat, pour les emplois ne bénéficiant pas d'une grille particulière, de 150 points pour les catégories A et B et 100 points d'indices pour les catégories C et D ; Intégration, à la Fonction Publique, des agents journaliers du secteur public par voie de concours exceptionnels ;

Rétablissement du prélèvement à la source des cotisations des syndiqués pour le compte des syndicats et arrêt des mutations pour activité syndicale ;

Abandon de la revendication relative à la suppression de deux impôts sur les salaires : Contribution nationale (CN) et Impôt sur salaire (ITS) sur la période de la trêve de cinq (5) ans.

En contrepartie de l'accession par l'Etat aux cinq (5) revendications énumérées ci-dessus, les syndicats ont suspendu leur mot d'ordre de grève et marqué leur adhésion à la proposition du Gouvernement de négocier avec eux une trêve sociale. A cet effet un comité a été mis en place par arrêté du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, afin de négocier les conditions d'une trêve sociale.

Dans son allocution du 1er mai 2017, à l'occasion de la fête du travail, le Président de la République, tout en encourageant les syndicats à aller à la trêve sociale, a instruit le Premier ministre, Chef du gouvernement, de poursuivre les discussions avec les syndicats notamment sur la principale revendication relative à la question du stock des arriérés et de lui fournir les conclusions au plus tard fin juillet 2017.

Aux fins de mise en œuvre de cette instruction, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a reçu, le 04 mai 2017, les syndicats de la Fonction Publique regroupés au sein de la Plateforme Nationale, de l'IFCI et de la COSYFOP, en présence de plusieurs membres du Gouvernement.

A l'issue des échanges, le Premier Ministre a instruit toutes les parties aux fins de produire les pièces justificatives et les argumentaires relatifs à la question du stock des arriérés réclamés par les syndicats.

Les différentes rencontres des 13, 23 mai 2017 et 27 juin 2017, ont permis d'établir que le paiement échelonné des engagements actés depuis 2009, a induit des arriérés dus aux fonctionnaires, dont le montant est estimé à 249,6 milliards CFA. C'est pourquoi, dans un souci de préservation de la paix sociale, le Gouvernement a accepté d'accéder à la réclamation des syndicats.

Par ailleurs, le Gouvernement a expliqué que les contraintes budgétaires actuelles, les efforts importants déjà consentis et de nouveaux défis rendent difficile un paiement à courte échéance des sommes réclamées au titre du stock des arriérés.

Au nombre de ces défis, figurent : les conséquences de la crise post-électorale, qui a fait plus de 3000 morts et occasionné de nombreuses destructions ; le règlement des conséquences de cette crise entraîne de nouveaux défis à révéler pour le Gouvernement. Il s'agit de la question du DDR, de la réinsertion des ex-combattants, du dédommagement des victimes de guerre, des questions sécuritaires, des défis de la reconstruction, de la difficile relance économique, des conséquences financières des mutineries, etc.

La chute des prix des matières premières, notamment le cacao, qui a entraîné des pertes importantes pour le budget de l'état ; Les exigences de maîtrise de la masse salariale qui a connu une évolution importante à ce jour du fait de l'application des décrets antérieurs.

En outre, il convient de rappeler les efforts consentis par le Gouvernement depuis 2011 en faveur des fonctionnaires pour un montant global de 616 milliards francs CFA pour assurer, entre autres :

Le paiement effectif de la totalité (100%) des revalorisations salariales actées, soit un effort de paiement de plus de 81 milliards francs CFA supplémentaires par an ;

Le déblocage des avancements indiciaires au profit de l'ensemble des fonctionnaires en 2014 et 2015, soit un effort exceptionnel annuel de 126,5 milliards francs CFA environ ; La revalorisation de 400 points d'indice accordée aux cadres supérieurs de la santé et de 150 points d'indice au personnel technique de la santé, pour un montant annuel de 15 milliards de francs CFA ;

La revalorisation de 150 ou 100 points d'indice au profit des fonctionnaires de certains emplois techniques et scientifiques, pour un montant annuel de 3,4 milliards francs CFA ;



La reprise des avancements automatiques de chaque fonctionnaire, tous les deux (02) ans, pour un coût annuel moyen de 12,4 milliards francs CFA ;

La promotion depuis 2014, des fonctionnaires des grades A4, A5 et A6 aux grades aux grades supérieurs, pour un coût annuel moyen de 6,9 milliards francs CFA. En dépit de tous ces sacrifices et après négociation dans le cadre du dialogue social permanent, le Gouvernement a décidé de faire un nouvel effort exceptionnel pour le paiement du stock des arriérés selon l'échéancier suivant : 70% du montant du stock seront payés à partir de 2018 sur cinq (05) ans, soit un montant total de 174,7 milliards francs CFA, pour une incidence budgétaire annuelle de 34,9 milliards francs CFA sur la période la période 2018-2022 ; les 30% restants du stock seront payés sur trois (3) ans à partir de 2023, soit 74,9 milliards francs CFA sur la période 2023- 2025 (24,96 milliards francs CFA par an).

Au regard des contraintes financières de l'état, les modalités de paiement des arriérés des fonctionnaires, privilégiant les ayants droit des fonctionnaires décédés, les fonctionnaires ayant fait valoir leurs droits à la retraite ou proches du départ à la retraite, sont inscrites dans le tableau suivant :

Tableau : Incidence Financière en fonction des tranches et par année de paiement

(en milliard FCFA	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année	7 ^{ème} année	8 ^{ème} année	total
De 1 à 500.000 f CFA	11,2								
De 500.001 à 1.000.000 FCFA	4,0	15,7							
De 1.000.001 à 1.250.000 FCFA	5,8	5,6	23,9						
De 1.250.001 à 1.500.000 FCFA	6,6	6,5	5,3	30,3					
De 1.500.001 à 2.000.000 FCFA	4,1	4,0	3,2	2,6	25,9				
Plus de 2.000.000 FCFA	3,2	3,2	2,6	2,0	9,1	25,0	25,0	25,0	
Total	34,9	34,9	34,9	34,9	34,9	25,0	25,0	25,0	249,6

En outre, ces paiements se feront en une tranche unique chaque année au cours d'un mois qui sera défini selon le plan de trésorerie de l'état.

En contrepartie du respect de l'exécution, par l'Etat, des accords sur les revendications syndicales, les parties s'engagent à signer et à respecter un protocole d'accord portant trêve sociale. Les parties s'engagent à exécuter de bonne foi la présente convention et à lui conférer un caractère obligatoire.

Fait à Abidjan, le 17 août 2017

POUR LA PLATEFORME

Monsieur Théodore Gnagna ZADI, Président de la Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles du Secteur Public de Côte d'Ivoire.

POUR L'IFCI

Monsieur Jean-Yves Koutouan ABONGA, Porte-parole principal de l'Intersyndicale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire

POUR LA COSYFOP

Madame Maïmouna KANGOUTE épouse FOFANA, Coordinatrice porte-parole Générale de la Coordination des Syndicats de la Fonction Publique de Côte d'Ivoire

POUR L'UGTCI

Monsieur Joseph Léon EBAGNERIN, Secrétaire Général de l'Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire

POUR CISL DIGNITÉ

Monsieur Élie Boga Dago président de la Centrale Syndicale Dignité

POUR LA FESACI

Monsieur Dohia Mamadou TRAORE, Secrétaire Général de la Fédération des Syndicats Autonomes de Côte d'Ivoire

POUR HUMANISME

Monsieur Mamadou SORO, Secrétaire Général de la Centrale Syndicale Humanisme

POUR L'UNATR-CI

Monsieur Yves KODIBO, Secrétaire Général de l'Union Nationale des Travailleurs de Côte d'Ivoire

POUR L'ETAT DE COTE D'IVOIRE

Général Issa COULIBALY, Ministre de la Fonction Publique.

Julien BOLATI

Les actes administratifs sont des documents utiles dans la carrière du fonctionnaire. Parfois, la méconnaissance des procédures amène des fonctionnaires à se faire gruger par des facilitateurs. Dans cette rubrique, nous vous informons sur les procédures pour obtenir ces actes administratifs.

1. Attestation administrative pour prêt bancaire

- Certificat de Première Prise de service
- Arrêté de nomination ou de Promotion ou décision d'attente
- Photocopie de la CNI
- Un des trois derniers bulletins de solde de l'année en cours
- Reçu de paiement en ligne à partir de l'espace fonctionnaire

2. Attestation de non sanction disciplinaire

- Demande et paiement de l'acte en ligne à partir de l'espace fonctionnaire via un compte MTN mobile money. Le reçu de paiement fait office de l'acte.

3. Acte de non Engagement à la Fonction Publique

- Demande en ligne sur le site de la Fonction Publique
- Diplôme légalisé
- L'original de l'acte de naissance
- Casier judiciaire
- Certificat de nationalité
- Demande manuscrite adressée au Ministre de la Fonction Publique
- Photocopie de la CNI

4. Changement de Nom

- L'original de l'acte de mariage
- Arrêté de nomination
- Photocopie de la CNI
- Demande manuscrite adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique

5. Décision de mise à disposition

- Arrête de nomination
- Certificat de cessation de service
- Certificat de prise de service au nouveau poste
- L'imprimé de la mise à disposition
- Demande manuscrite adressé au ministre de la Fonction Publique

6. Radiation pour cause de décès

- Extrait d'acte de naissance du défunt
- Photocopie de la CNI du défunt
- Certificat de première prise de service du défunt
- L'arrêté de nomination du défunt
- La décision d'avancement
- Le ou les arrêté (s) de promotion du défunt
- Le bulletin de solde du mois de décès (original)
- L'acte de décès (original)

7. Radiation pour limite d'âge

- L'extrait d'acte de naissance de l'intéressé (e) (original)
- Photocopie de la CNI de l'intéressé (e)
- Certificat de première prise de service de l'intéressé (e)
- L'arrêté de nomination de l'intéressé (e)
- La décision d'avancement de l'intéressé (e)
- Le ou les arrêté (s) de promotion de l'intéressé (e) (original)
- Les extraits d'actes de naissance des enfants (originaux) pour le cas d'une femme (03 enfants nés pendant le service)
- L'état signalétique des services militaires (cas éventuel)
- L'attestation de présence

8. Procédure de mise à la retraite

- L'arrêté de radiation
- L'attestation de régularisation de la situation administrative (ARSA)
- Le relevé général de service (RGS)
- Le certificat de cessation de paiement (CCP) délivré par la solde
- Enfin CGRAE pour le traitement

Le RGS et l'ARSA sont établis à la suite de l'Arrêté de Radiation et transmis après signature aux différents délégués (DRH). En cas de besoin, l'agent peut les imprimer sur son Espace Fonctionnaire. Ceux qui n'ont pas fournis les éléments complets de leur dossier sont joints par leur DRH.

SERI Brigitte

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

La banane douce a énormément de bienfaits sur la santé et il en va de même sur la peau. Elle permet de réparer la peau abîmée par certaines maladies comme le psoriasis (Affection qui se caractérise par l'accumulation de cellules de la peau jusqu'à former des plaques sèches et irritantes).

La banane douce est un fruit idéal pour les masques du visage. Elle prévient aussi les infections telles que l'acné et retarde l'apparition de rides sur le visage.

Si vous cherchez un traitement naturel, facile, et surtout très économique pour avoir une peau douce et sans impuretés, vous n'avez pas besoin d'aller loin, car le remède est juste là et il est très facile à utiliser !



Comment s'y prendre ?

Dans les traitements de beauté, la banane s'utilise la plupart du temps sous forme de masque. On l'obtient avec la pulpe de banane. Une fois bien écrasée, elle forme une sorte de purée. Il faut appliquer la pâte obtenue sur le visage et laisser agir le masque pendant une vingtaine de minutes. Ensuite, on rince à l'eau tiède et on sèche le visage à l'aide d'une serviette bien propre.

La banane douce est riche en potassium. C'est donc un produit excellent pour prévenir les rides tout en atténuant celles qui sont déjà présentes sur le visage. Pour ce faire, il suffit d'utiliser la purée de banane mélangée à une bonne cuillère de miel. Laisser le masque reposer jusqu'à ce qu'il devienne couleur café. Ensuite, nettoyer bien le visage avant d'appliquer le masque partout, même en dessous des yeux. Puis, le laisser agir pendant trente minutes avant de rincer le tout à l'eau tiède.

Cette application peut se faire au moins trois fois par semaine. Il existe aussi la possibilité de le faire de manière continue si vous le désirez.

Mme ALLOU



DIRECTEUR DE PUBLICATION
Le GENERAL ISSA COULIBALY

REDACTEUR EN CHEF
Julien BOLATI

SECRETAIRE DE REDACTION
Dominique OUANDJE

COMITE DE REDACTION
Stéphane KOUADIO KOFFI BÂ
DIOMANDE Habibata
ALLOU Rebecca
Maurel Wilfred ALLOUE
KOUHIE Danielle
Jacques Brett KOUAO
Michael DIARRA
Al Houssen SIDIBE
SERI Brigitte
BOUABRE TIEMOKO Linda
BALLEY Marie Chantal
DOBO Alice
AHOBIE Joséphine Aliman
KOULA B. Ghyslaine

MAQUETTE – MISE EN PAGE
Famaria OUATTARA

WEB MASTER
SEKONGO Tiefigue

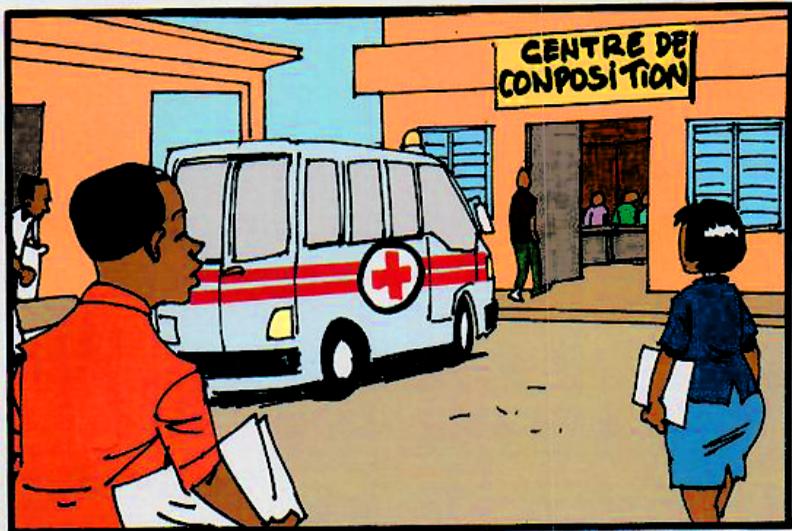
PHOTOS
KANGBE Rachel

DIFFUSION
Direction de la Communication et des
Relations Publiques

TIRAGE
5.000 EXEMPLAIRES

LA BANDE DESSINEE

Dago et zanga, candidats au concours administratif se rencontrent dans leur centre d'examen à Yamoussoukro pour les compositions.



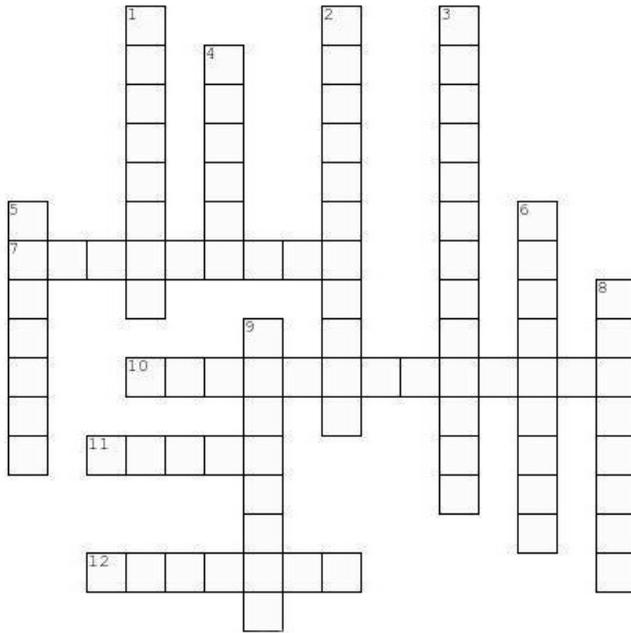
suite...



Une histoire de Mickael Diarra & Mme Diomande Habibata

Mots croisés

Les mots croisés ci-dessous



Horizontal

- 7. Sortir d'un système d'un liquide
- 10. Action de mettre à la mode
- 11. L'administration à l'air du numérique
- 12. Action ou manière de recevoir quelqu'un

Vertical

- 1. Petit passereau d'Amérique du Nord, au mâle bleu, à la femelle terne, souvent élevé en volière.
- 2. Engager des gens pour tenir certains emplois
- 3. Action de remplir une fonction
- 4. Gestionnaire automatique du personnel
- 5. Commandant en chef
- 6. Registre où sont inscrits tous les individus qui entrent dans un établissement public
- 8. personne se présentant à un concours, un examen
- 9. action de s'acquitter de certains devoirs ou de certaines fonctions

LE SOURIRE DU JOUR



REPertoire

CABINET DU MINISTRE

SECRETARIAT

Tel : 20.21.42.90 -20.21.35.48 -20.25.90.01
Fax : 20.22.78.18

DIRECTEUR DE CABINET

Tel : 20.21.55.58 -20.25.90.02
Fax : 20.22.84.15

DIRECTEUR DE CABINET ADJOINT

Tel : 20.21.70.51 - 20.25.90.03
Fax : 20.22.39.74

CHEF DE CABINET

Tel : 20.21.02.24 -20.25.90.02

CONSEILLERS TECHNIQUES

Tel : 20.22.13.99 -20.25.90.11 -20.22.86.97-
20.25.90.14 - 20.21.77.24

CHARGES D'ETUDES

Tel : 20.25.90.15

DIRECTIONS ET STRUCTURES RATTACHEES

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES

Tel : 20.25.90.09

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX

Tel : 20 25 90 00

SECRETARIAT DE L'ORDRE ET DU MERITE

TEL : 20.22.56.33

CONSEIL DE DISCIPLINE

Tel : 20.22.85.32 -20.21.17.39 -20.22.13.82 -
20.21.72.26 -20.21.34.83 -20.22.13.93

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

TEL : 20.21.89.66 -20.22.16.91 -20.21.09.13-
20.22.23.78 -20.22.13.89 -20.21.89.35
FAX : 20.22.37.74

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Tel : 20.33.7042 -20.23.56.31 -20.22.95.37
-20.2295.37

DIRECTIONS GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

SECRETARIAT

Tel : 20.21.60.14 -20.22.78.87 -20.22.78.87

DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE L'EVALUATION

Tel : 20.21.92.62 -20.22.13.94 - 20.22.77.78

DIRECTION CENTRALE DES RESSOURCES HUMAINES CIVILES DE L'ETAT

Tel : 20.21.90.62

DIRECTION DE LA FORMATION ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITES

TEL : 20.21.64.06 620.22.74.58 -20.22.08.95
-20.22.42.10

DIRECTION DES CONCOURS

Tel : 20.21.34.89 -20.22.15.63 -20.22.42.05

DIRECTIONS REGIONALES

AGNEBY- TIASSA (Agboville)

Tel : 05.73.94.02 - 40.30.97.01

BAFING (Touba)

Tél: 08 60 71 82 - 01 12 05 71

BAGOUE (Boundiali)

Tel : 09.84.37.50 - 03.10.91.29

BELIER (Toumodi)

Tel : 01.56.00.23 - 55.26.69.16

BOUKANI (Bouna)

Tel : 05.90.00.80 - 09.91.53.39

CAVALY (Guiglo)

Tel : 08.69.10.83 - 02.07.05.24

DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN

Tel : 05.81.94.42 - 07.26.78.42

DISTRICT DE YAMOOUSSOUKRO

Tel : 07. 81.44.33

FOLON (Minignan)

Tel : 07.94.18.67-40.50.60.27

GBEKE (Bouaké)

Tel : 08.13.68.33- 01.79.73.20

GUEMON (Duekoué)

Tel : 47.52.73.74 - 03.40.00.21

HAMBOL (Katiola)

Tel : 07.65.03.23 - 05.92.00.66

HAUT SASSANDRA (Daloa)

Tel : 05.86.19.94 - 57.14.76.17

IFFOU (Daoukro)

Tel : 05.86.19.94 -57.14.76.17

KABADOUGOU (Odienné)

Tel : 08.18.16.95 - 01.03.95.93

LOH DJIBOUA (Divo)

Tel : 05.90.72.21 - 48.07.86.47

MARAHOUÉ (Bouafé)

Tel : 05.90.72.21 - 48.07.86.47

ME (Adzopé)

TEL : 05.08.32.94 - 03.59.25.40

MORONOU (Bongouanou)

Tel : 49.48.02.63 - 07.88.14.37

GBOKLE (Sassandra)

Tel : 07.77.66.44- 05.69.18.65

GOH (Gagnoa)

Tel : 04.45.52.00- 40.34.99.97

GONTOUGO (Bondoukou)

Tel : 07.24.32.48

GRANDS PONTS (Dabou)

Tel : 09.16.06.19 - 06.90.96.46

SUD - COMOE (Aboisso)

Tel : 01.94.93.67 - 45.47.17.00

TONKPI (Man)

Tel : 01.24.29.78 - 45.99.26.56

NAWA (Soubré)

Tel : 02.50.06.27 - 07.63.22.42

N'ZI (Dimbokro)

Tel : 30.64.38.23 - 02.50.34.65

PORO (Korhogo)

Tel : 35.91.33.19 - 05.40.28.19

SAN PEDRO (San Pedro)

Tel : 07.21.73.43

TCHOLOGO (Ferké)

Tel : 07.47.14.49 - 02.12.13.08

WORODOUGOU (Séguéla)

Tel : 02.26.66.98 - 07.42.45.04

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

SECRETARIAT

Tel : 22.41.52.16 fax : 22.41.49.63

SECRETARIAT GENERAL

Tel : 22.41.11.66

DIRECTION DE L'ECOLE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET DE DIPLOMATIE

Tel : 22.41.41.65

AGENT COMPTABLE

Tel : 22.41.52.31

DIRECTION DE LA GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Tel : 22.41.41.74.

DIRECTION DE LA FORMATION

Tel : 22.41.41.60

SIGFAE

Le Ministre de la Fonction Publique, le Général Issa Coulibaly vous souhaite
Une Bonne et Heureuse année
2018

MFP
Ministère de la
Fonction Publique

ACCUEIL MINISTERE **SERVICES OFFERTS** RECRUTEMENT SIGFAE FAQ CONTACTS ENA

ESPACE FONCTIONNAIRE - AUTHENTIFICATION

Se Connecter

Matricule

Mot de passe

CONNEXION

Avoir mon espace fonctionnaire, c'est utile :

- › Savoir ma situation administrative
- › Voir mes notes
- › Télécharger mes actes
- › Postuler à un Concours
- › Faire une demande de mise à disposition
- › Faire une demande de détachement
- › Faire une demande de disponibilité
- › Suivre mes dossiers
- › Faire des réclamations
- › Et autres ...

*Une Solution Innovante
Pour la Gestion des Ressources Humaines en Côte d'Ivoire*